



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-109 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 28 octobre 2021, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. SARRAT.

Absente : B. MUNOZ.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

OBJET : FINANCES : Décision modificative n°1 pour 2021 - Budget annexe stationnement de la Ville de Voiron

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Le Budget primitif 2021 a été adopté le 10 mars 2021. Celui-ci ouvre des autorisations de dépenses pour toute l'année et prévoit les ressources nécessaires pour y faire face. Toutefois des ajustements peuvent s'imposer en cours d'exercice. Ils font l'objet de décisions modificatives.

La fin d'année est traditionnellement consacrée aux dernières décisions modificatives de l'exercice.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	62 600,00	8 050,00	70 650,00
Recettes	39 198,10	95 242,76	134 440,86
Solde	-23 401,90	87 192,76	63 790,86

Pour le budget annexe PARC DE STATIONNEMENT, il s'agit d'un ajustement des charges de copropriété du parking en silo et des frais d'étude de faisabilité de la création de 3 parkings en ouvrage.

Par ailleurs les recettes diminuent sur la subvention de la région pour les travaux du parking Tardy.

Cette décision modificative est équilibrée par une subvention du budget principal en fonctionnement, et une hausse de l'emprunt en investissement.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 25 octobre 2021 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget annexe PARC DE STATIONNEMENT ;

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	62 600,00	8 050,00	70 650,00
Recettes	39 198,10	95 242,76	134 440,86
Solde	-23 401,90	87 192,76	63 790,86

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR** - **6 ABSTENTIONS** (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, JP. ALIBEU)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT